



Satisfaction

4,6/5

PRAXIS - RESPONSABLE DES TRAVAUX

Atteinte des objectifs

5/5

Parcours Métier validé par un Jury d'experts

Publié le 2025/10/13

Réf. J1083

6 jours
38,5h

CHOISISSEZ CE PARCOURS POUR :

- Conduire une opération de travaux juridiquement sécurisée
- Maîtriser le pilotage d'un marché de maîtrise d'œuvre
- Connaître les marchés publics de travaux

► Praxis (nf, d'origine grecque) :
ce mot signifiant «action» désigne l'ensemble des activités humaines susceptibles de transformer le milieu naturel ou de modifier les rapports sociaux.

PUBLIC

Le cycle s'adresse aux directeurs des travaux, ingénieurs des travaux, personnels de la direction des travaux des établissements publics de santé

ACCESSIBILITÉ PSH

Afin d'étudier les mesures nécessaires à mettre en œuvre : adaptations pédagogiques et aménagements adéquats, contactez notre Référente Handicap/PSH : sylvie.liot@cneh.fr

PRÉREQUIS

Ne nécessite pas de prérequis

ELIGIBILITÉ FORMATION

Formation éligible au Plan de Formation Continue de l'établissement, ANFH et OPCO

COORDINATEUR.TRICE



Brigitte de LARD-HUCHET
Directrice du centre de droit JuriSanté du CNEH
06 81 44 21 13 - brigitte.delard@cneh.fr

ASSISTANT.E

Christelle TARDJO
Assistante de formation, Praxis au CNEH
01 41 17 15 04 - christelle.tardjo@cneh.fr

► Téléchargez la plaquette pdf (programme détaillé, planning et bulletin d'inscription) en haut d'écran à droite

► **MODULE 1 (1 jour) - Les prérequis pour mener une opération de travaux**

- Identifier les principaux acteurs
- Connaître les étapes incontournables d'une opération de travaux

► **Atelier 1 - Les principaux acteurs**

- La maîtrise d'ouvrage
 - ouvrage, opération de travaux, maîtrise d'ouvrage
 - les rôles et responsabilités du maître d'ouvrage
 - le positionnement et les responsabilités du maître d'ouvrage par rapport aux autres intervenants (mandataire, conducteur d'opération, assistant maître d'ouvrage (AMO), contrôleur technique, coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (CSPS), coordonnateur des systèmes de sécurité incendie (CSSI)
 - l'étude de la faisabilité d'une opération de travaux
 - la rédaction d'un programme
- La maîtrise d'oeuvre
 - définition et modalités d'organisation
 - Les relations avec les entrepreneurs
 - le rôle et les responsabilités des entrepreneurs
 - le recours à une cotraitance
 - le recours à une sous-traitance
 - Les garanties et assurances

► **Atelier 2 - Les étapes incontournables**

- Les contraintes
- La méthodologie à utiliser pour sécuriser l'opération envisagée

► **Méthodes pédagogiques**

- Rédaction en commun d'un mémento des actions, vérifications et contrôles nécessaires à la mise en oeuvre d'une opération de travaux de son démarrage à son achèvement

► **MODULE 2 (1 jour) - Les marchés publics de maîtrise d'oeuvre**

- Appréhender la notion de maîtrise d'oeuvre à travers les textes juridiques la définissant
- Maîtriser les missions du maître d'oeuvre et le contenu principal de son marché
- Assimiler les principales procédures de passation des marchés publics de maîtrise d'oeuvre
- Connaître les modalités d'intervention et les responsabilités du maître d'oeuvre

► **Atelier 3 - Le cadre juridique des marchés publics de maîtrise d'oeuvre**

- L'environnement juridique des marchés publics de maîtrise d'oeuvre
- La distinction entre le maître d'oeuvre et les autres intervenants à l'acte à construire

► **Atelier 4 - Réussir la passation de son marché public de maîtrise d'oeuvre**

- Les principes de base de la passation des marchés publics de maîtrise d'oeuvre
- Appréhender les procédures de passation des marchés publics de maîtrise d'oeuvre

► **Atelier 5 - Les missions du maître d'oeuvre et le contenu de son marché**

- La typologie des missions de maître d'oeuvre
- Les clauses essentielles d'un marché de maîtrise d'oeuvre

► **Atelier 6 - Mode d'intervention et responsabilités du maître d'oeuvre**

- Les modes d'intervention du maître d'oeuvre
- Les responsabilités et garanties dont le maître d'oeuvre est redéposable

► **Méthodes pédagogiques**

- Décryptage des principales clauses d'un marché public de maîtrise d'oeuvre

► **MODULE 3 (2 jours) - Les marchés publics de travaux**

- Attribuer les marchés aux entrepreneurs
- Faire vivre un chantier
- Clôturer un chantier

► **Atelier 7 - L'attribution des marchés aux entrepreneurs**

- La définition du mode de passation adéquat
 - la procédure non formalisée
 - l'appel d'offres
 - les procédures formalisées encadrées : marchés négociés, dialogue compétitif, conception, réalisation, etc.
 - les procédures spécifiques : marchés à tranches conditionnelles, accord-cadre...
- La rédaction des pièces constitutives d'un marché public de travaux
- La notification
- La passation d'un avenant
- la procédure
- les précautions

► **Atelier 8 - Faire vivre un chantier**

- La préparation d'un chantier
- Le démarrage un chantier
- L'exécution des travaux
 - arrêter un planning et des délais
 - décider de travaux non prévus
 - les pénalités en cas d'inexécution
 - les règles de sécurité et d'hygiène

► **Atelier 9 - Clôturer un chantier**

- Les opérations préalables à la réception d'un chantier
- L'émission de réserves : cas et modalités
- La levée des réserves
- Les décomptes et soldes
- La mise en service

► **Méthodes pédagogiques**

- Analyse d'un CCAP type de travaux

INTERVENANT.E.S

- Pascal Vittecoq, Directeur des travaux, CH du Havre
- Olivier Laurent, Adjoint au chef du département du droit public de l'économie et du patrimoine de l'AP-HP
- Cabinet Rayssac - Avocats

MÉTHODES MOBILISÉES

Rédaction en commun d'un mémento des actions, vérifications et contrôles nécessaires à la mise en oeuvre d'une opération de travaux de son démarrage à son achèvement - Décryptage des principales clauses

EN AMONT DE LA FORMATION

En amont de la formation le participant renseigne un dossier participant (niveau de connaissance et attentes)

► **MODULE 4 (1 jour) - La prévention, la gestion et la maîtrise des aléas et litiges**

- Identifier les risques contentieux liés à la passation des marchés publics de travaux
- Prévenir et gérer les aléas lors de l'exécution d'un marché public de travaux
- Appréhender les principales responsabilités et garanties des intervenants lors d'une opération de travaux
- Procéder au règlement amiable des litiges

► **Atelier 10 - Maîtriser les risques contentieux**

- Identifier les recours dirigés contre la procédure de passation et le marché signé (principaux recours, risque indemnitaire, risque pénal)
- Connaître les procédures de référés utilisables en cours d'exécution des marchés

► **Atelier 11 - Gérer le chantier**

- Maîtriser l'exécution (ordre de service, pénalités, sous-traitance, etc.)
- Réagir aux aléas (travaux supplémentaires, modification des marchés, cas de résiliation, etc.)

► **Atelier 12 - La réception et ses effets**

- Les différentes formes de réception des travaux et leurs effets
- La procédure de règlement des comptes et la gestion des réclamations afférentes

► **Atelier 13 - Responsabilités et garanties des constructeurs et règlement amiable des litiges**

- Les spécificités de la responsabilité et des garanties des constructeurs
- Le règlement amiable des litiges
- Analyse d'une transaction à la suite de la réclamation d'une entreprise

► **VALIDATION DU PARCOURS DE FORMATION (0,5 jour)**

- une évaluation sous forme d'un devoir sur table (QCM, cas pratique...)
- le devoir est corrigé de manière argumentée par un jury d'experts

SUIVI DE L'EXECUTION ET ASSIDUITÉ

Emargement - Certificat de réalisation à l'issue de la formation (et/ou chaque regroupement)
Ce programme ne donne pas lieu à un diplôme ou équivalence
Non finançable par le CPF

MODALITÉ

Durée de formation 6 jours - 38,5h

SESSIONS

Paris 18, 19, 20 nov. 2026
et 2, 3, 4 déc. 2026

TARIFS NETS DE TAXES

Adhérents 2 640 €
Non-adhérents 2 890 €

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Les supports et outils sont remis à l'apprenant durant la formation au format papier et/ou numérique via une plateforme documentaire

MODALITÉS DE SATISFACTION

Questionnaire de satisfaction - Evaluation de l'atteinte des objectifs à l'issue de la formation (et/ou à chaque regroupement)

DEMANDE D'INSCRIPTION

1 bulletin par participant

Référente Handicap CNEH : sylvie.liot@cneh.fr - 01 41 17 15 76



PRAXIS - RESPONSABLE DES TRAVAUX

J1083

Du 18/11/2026 au 04/12/2026 - 5,5 jours - 38,5 heures

Responsable de formation*

Mme M.

Prénom :

Nom :

Tél. :

E-mail :

Participant*

Mme M.

Prénom :

Nom :

Fonction :

Service :

Tél. :

E-mail :

Établissement*

Nom

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Adresse de facturation (si différente)

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Facturation sur Chorus Pro

SIRET de l'établissement (14 chiffres)

||||| | | | | | | | | | | | | | |

Code Service Chorus (SE)

Numéro d'Engagement Juridique (EJ)

Nous collectons des données personnelles vous concernant. Elles sont utilisées par le CNEH pour : Les attestations de présence en formation/les prises en charges financières, envoyées aux financeurs ou employeurs le cas échéant, ces données sont conservées 2 ans puis détruites après règlement de la facture. Le suivi de formation (évaluations, validation des compétences) est tracé dans nos logiciels métiers, ces données sont conservées 5 ans après la formation. Toutes ces données sont utilisées à des fins professionnelles et pour le bon suivi de la formation, elles ne sont en aucun cas cédées à des tiers à des fins commerciales. Le responsable de traitement au CNEH est la DRH par délégation du Directeur général. Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au siège du CNEH - 3 rue Danton - 92240 Malakoff - RH@cneh.fr. Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant un mail à RH@cneh.fr. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

EN PRATIQUE

TARIFS NETS DE TAXE

Tarif adhérents	2 640 €
Tarif non-adhérents	2 890 €

LIEU

La formation a lieu dans les locaux du CNEH à Paris-Malakoff (accès métro ligne 13).

9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

CONTACT

ASSISTANTE

Christelle TARDJO

Assistante de formation, Praxis au CNEH

01 41 17 15 04 - christelle.tardjo@cneh.fr

Signature et cachet

Date

Accord du directeur de l'établissement pour la prise en charge financière au titre de la formation continue

*Tous les champs sont obligatoires